ATELIER NATIONAL DE FORMATION SUR LA LUTTE CONTRE LA CRIMALITÉ ORGANISÉE LIÉE AUX ESPÈCES SAUVAGES ET AUX FORÊTS EN REPUBLIQUE DE GUINÉE

Mamou, du 06 au 09 juillet 2021

RAPPORT DE FORMATION
JUILLET 2021

REPUBLIQUE DE GUINEE
MINISTERE DE
L'ENVIRONNEMENT
DES EAUX ET FORETS

SOMMAIRE

CONTEXTE ET JUSTIFICATION....3
OBJECTIF GÉNÉRAL....6
RÉSULTATS ATTENDUS....6
THEMATIQUES DE LA FORMATION....6
CALENDRIER ET MÉTHODOLOGIE....7
EQUIPE DE FORMATION ET D'ENCADREMENT....9
DEROULEMENT DE LA FORMATION....10
Le premier jour....10
Le deuxième jour....15
Le troisième jour....20
MEDIATISATION....26
RECOMMANDATIONS....27
ANNEXE 1 : ATTRIBUTIONS, ORGANISATION & FONCTIONNEMENT DE LA BRIGADE NATIONALE....28
ANNEXE 2 : AGENDA DE L'ATELIER....30
ANNEXE 3 : LISTE DES PARTICIPANTS....34
ANNEXE 4 : DOTATION EN MATERIEL....38

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le commerce illégal des espèces sauvages est un crime organisé transnational impliquant des réseaux criminels. Il occupe le 4ème rang du commerce illicite dans le monde et amasse des bénéfices illicites d'environ 23 milliards de dollars chaque année. Impliquant parfois des groupes armés terroristes, il est une grave menace pour la sécurité, la stabilité, l'économie et les ressources naturelles de nombreux pays d'Afrique. Face à la menace, de plus en plus d'Etats Africains et dans le monde prenne le chemin d'une répression sévère du trafic international des espèces sauvages. On assiste partout à la multiplication et au durcissement des peines d'emprisonnement infligées aux membres des réseaux impliqués, au renforcement de la loi, à la saisie et la destruction de l'ivoire et des produits de contrebande confisqués par les autorités.

En 2011, l'Etat Guinéen, grâce à l'appui de l'ONG française WARA Conservation Project, a été le premier pays en Afrique de l'Ouest à s'engager dans le combat contre le commerce illégal des espèces sauvages. Une action sans relâche a permis d'obtenir de nombreux résultats. Bien que les besoins restent importants pour continuer à relever les défis, la Guinée possède aujourd'hui une longue expérience et reste le pays leader de la région en la matière.

Indexée par la communauté internationale, la Guinée était autrefois une plaque tournante du commerce illégal des espèces sauvages dans le monde, et a été sanctionné en mars 2013 par la Convention CITES, Convention international des Nations Unies, à la CoP13 de Bangkok en Thaïlande. Cette sanction est survenue à la suite d'exportations illégales et massives de milliers d'animaux dans le monde depuis la Guinée, dont des grands singes en Chine (130 chimpanzés, 10 gorilles, mandrills, bonobos) et ceci autorisé par la délivrance frauduleuse de permis CITES par l'ancienne autorité de gestion en Guinée, en complicité avec les réseaux criminels guinéens et internationaux. Depuis la sanction de la Guinée par la CITES, le Gouvernement en partenariat avec WARA et les acteurs impliqués redouble d'efforts. L'application de la loi à l'encontre des réseaux organisés et la lutte contre la fraude reste une priorité pour la levée de cette sanction.

Depuis 2011, l'ONG WARA appui l'Etat Guinéen dans l'application de la loi afin de réprimer le commerce illégal des espèces sauvages et la corruption liée à cette criminalité organisée, à travers son programme continu d'enquêtes sous-couvertures, d'opération d'arrestation, de suivi juridique, de couverture médiatique et de formation (Projet GALF). Ainsi, grâce à la volonté du Gouvernement Guinéen et à cette fructueuse collaboration entre WARA et les Ministères de la Justice, de la Sécurité, de l'Environnement et les Douanes pour faire appliquer la loi, environ 250 trafiquants majeurs nationaux et internationaux ont été arrêtés et condamnés, 2000 objets de contrebandes confisqués, 1000 animaux vivants saisis et relâchés dans la nature. Plusieurs centaines de fonctionnaires ont été formés par WARA sur le terrain lors des actions quotidiennes, ainsi que 1000 fonctionnaires lors d'ateliers nationaux provenant de l'ensemble du territoire (magistrats, policiers, gendarmes, douaniers, agents du MEEF) pour accroitre la capacité nationale à traiter les cas de trafic d'espèces sauvages. Ces résultats ont été obtenus par la cellule nationale de répression de la criminalité environnementale, formée en 2011 et composée de l'ONG WARA et de points focaux nationaux désignés par chaque ministère concernés (Justice, Environnement, Sécurité-Interpol, douanes). Cette cellule nationale interministérielle est l'unité opérationnelle qui combat cette criminalité depuis 10 ans sur le

terrain et continue actuellement son action mais qui transmet son savoir-faire et son expertise dans le cadre du présent projet de formation à la nouvelle Brigade nationale créée par le MEEF, spécifiquement dédiée à la répression de cette criminalité.

La WCF, en collaboration avec l'OGPR, est résolument engagée dans l'application des lois nationales et internationales relatives à la gestion et conservation des ressources naturelles et du Parc National du Moyen Bafing (PNMB). A nos jours, plusieurs séances de formation sur la surveillance, la conservation et la vulgarisation des textes et lois ont été organisées sous l'égide du Ministère de tutelle (MEEF) visant à maximiser les efforts et les engagements de tous les acteurs dans la gestion des ressources naturelles. Dans l'optique de soutenir l'OGPR dans son mandat, la WCF, au cours de l'année 2020, a également organisée trois (3) ateliers de formation axés sur les dispositions légales, les techniques de rédaction des procès-verbaux (PV), la procédure d'acheminement des dossiers devant les tribunaux du pays ainsi que l'éthique et la déontologie, en faveur de la Brigade et des cantonnements forestiers se trouvant dans l'espace du PNMB. Ces 3 ateliers ont regroupé environ une cinquante de participants. Dans la même logique, constatant un manque d'application effective des lois et textes en vigueur ainsi que d'entraves à la procédure soulevées de part et d'autre, en 2021 cinq (5) ateliers de coordination ont été organisés afin d'une part de clarifier les attributions des acteurs étatiques impliqués dans la gestion des ressources, et d'autre part d'harmoniser le processus de délivrance des permis de coupe de bois et quotas d'exploitation. Ces ateliers ont été réalisés en faveur des Préfets, Maires, Inspecteurs régionaux, Directeurs Préfectoraux de l'environnement, chefs de section, cantonnements, de la Brigade Nationale, et de l'OGUIB dans les 5 préfectures abritant le Projet (Tougué, Koubia, Dinguiraye, Dabola et Mamou). Au Total 54 acteurs étatiques ont été formés. WCF a également financé un atelier de formation entrepris par WARA fin 2019 à Labé sur la criminalité liée aux espèces sauvages en faveur des magistrats, directeurs préfectoraux de l'environnement et d'agents de la Brigade nationale.

En septembre 2019, une Brigade nationale de lutte contre la criminalité des espèces de faune et de flore sauvages a été créée par Arrêté ministériel du MEEF en ligne droite de la politique de zéro tolérance à ce trafic. Le Gouvernement, à travers la création de la Brigade nationale, prouve une nouvelle fois sa volonté politique au plus haut niveau pour endiguer ce fléau. Elle se compose de 180 agents déployés sur le territoire et organisée au niveau central et décentralisé, en unité régionale et préfectorale. Ses attributions, son organisation et mode de fonctionnement sont détaillés en annexe I. La brigade ne dispose d'aucun moyen matériel et financier, et à d'importants besoin en termes de renforcement des capacités. La réalisation de la mission de la Brigade nationale fait appel à la mobilisation de ressources matérielles, financières et humaines importantes au regard des grands enjeux nationaux, sous régionaux et internationaux auxquels elle doit faire face. Au regard de l'importance et de la portée qui s'attachent à la mission de la brigade nationale, la mobilisation des partenaires techniques et financiers pour l'accompagner doivent être des priorités. C'est la raison pour laquelle, dans le cadre du plan d'action 2020 de la brigade nationale, des rencontres interinstitutionnelles ont été proposées en vue d'aboutir à une table ronde de mobilisation des ressources en faveur de la brigade.

D'autre part, un nouveau code de faune plus adapté et répressif (L049/2018/AN du 20 Juin 2018), promulgué en octobre 2018, a durci les sanctions qui s'élève désormais jusqu'à 5 ans d'emprisonnement et 75.000.000 GNF d'amende pour les cas de trafic des espèces.

Cependant, l'application des peines par les juridictions guinéennes doit être renforcée, les peines infligées aux délinquants sont parfois trop peu dissuasives. Ceci s'explique notamment par l'ignorance des magistrats de la menace sérieuse qu'est le trafic international des espèces sauvages, ses conséquences et également leur manque de maitrise du nouveau code de faune ou l'inapplication effective du code.

Pour répondre à ce besoin, en décembre 2019 dans le cadre du renforcement des capacités des magistrats guinéens et de la nouvelle Brigade Nationale du MEEF, WARA a entrepris d'organiser avec le Ministère de la Justice et le MEEF une série d'atelier à destination des magistrats en priorité (juges du siège, des procureurs et juges d'instruction), et également des officiers dirigeants de la Brigade Nationale provenant des unités de Conakry, Boké, Kindia, Kankan, N'zérékoré, Labé, Mamou, Faranah. Ainsi, 75 fonctionnaires provenant de l'ensemble du territoire ont été formés lors de deux ateliers, l'un à Mamou le 12-13 décembre 2019 sur financement de WARA ; puis le second à Labé le 9-10 décembre 2019 sur financement de WCF.

Par ailleurs, WCF et WARA soucieux de conserver la faune et les forêts en République de Guinée s'inscrivent dans une logique de poursuite des formations initiées en 2019. Ainsi en corrélation avec les besoins actuels de l'Etat Guinéen, **3** ateliers seront organisés et dispensés en 2021 pour les fonctionnaires en charge de l'application de la loi, en priorité pour la Brigade nationale qui constitue la nouvelle unité spécifiquement dédiée à la répression de cette criminalité. Ces actions concourent à l'opérationnalisation des acteurs dédiés à la surveillance des ressources et à la répression des crimes environnementaux.

Ainsi, 255 fonctionnaires en charge de l'application de la loi seront formés lors de 3 ateliers nationaux en Moyenne Guinée, en Guinée forestière et en Basse Guinée, dont 150 agents de la Brigade nationale, 45 magistrats, 30 agents de l'Office Guinéen des Parcs et Réserve (OGPR) et 30 agents des cantonnements forestiers/ou du Projet Nimba.

Le premier atelier, qui fait l'objet de ce rapport, s'est déroulé du 06 au 09 juillet 2021 à Mamou pour 85 fonctionnaires.

WARA et WCF agissent en collaboration avec les Ministères de l'Environnement et la Justice.

WCF intervient en termes de formation & organisation & financement des ateliers.
WARA intervient en termes de formation & organisation & financement & dotations en équipements. La brigade sera dotée par WARA de paires de menottes/et étui, distribués aux agents durant les ateliers, dans l'objectif de soutenir les opérations d'arrestations et de répression du trafic de faune et de bois.

Également, la Brigade nationale sera équipée de 12 ordinateurs portables dont 4 pour l'unité du commandement central (Commandant, adjoint, et les 2 officiers chargés des enquêtes, opérations et planification) et pour les 8 unités régionales. Également, si les moyens le permettent 4 ordinateurs seront financés pour les aires protégées stratégiques (1 officier par aire protégée en charge de la répression du trafic de faune/bois au PNMB, PNB, PNHN, Ziama).

Ces ateliers seront co-financés par la délégation de l'UE (via le Projet Nimba exécuté par l'UNOPS), le consortium SMB-WINNING, WCF et WARA. Des demandes de financement ont également été faites auprès de la Banque Mondiale.

Les ateliers couvriront les deux zones d'activités de la SMB, la région administrative de Boké pour leur premier site et la région administrative de N'Nzérékoré pour leur second site, Simandou. Ceci permettant d'assurer à la SMB que la magistrature et les agents de la Brigade nationale présents sur leurs zones seront formés de façon adéquate et opérationnelle pour réprimer les cas de trafic de faune et de bois.

OBJECTIF GÉNÉRAL

Accroitre la capacité nationale à traiter les cas de criminalité sur les espèces sauvages et les forêts, en particulier le trafic transnational, améliorer les compétences, approfondir la compréhension du commerce illicite des espèces sauvages et accroitre la collaboration inter-service afin que les décisions de justice prononcées soient adaptées, dissuasives et permettent de répondre à la menace.

Rendre opérationnelle et compétente la Brigade nationale de lutte contre les crimes sur la faune et la flore sauvage pour accomplir sa mission.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Garantir la compréhension de la lutte contre la criminalité transnationale organisée, son ampleur et sa portée afin de la combattre efficacement et de façon adaptée ;
- Apporter des connaissances sur le fonctionnement des réseaux criminels, les modes opératoires, l'identification et l'analyse des chaînes d'approvisionnement illégales, la conduite des enquêtes sous couvertures, le renseignement, les opérations d'arrestations, les techniques d'interrogatoire et de rédaction des PV, le suivi des affaires en Justice ;
- Garantir la bonne compréhension et la maitrise de la législation sur la faune et les forêts et des procédures pénales ;
- Renforcer l'application de la nouvelle loi sur la faune pour redoubler d'efforts dans la lutte contre la criminalité sur les espèces sauvages ;
- Infliger les peines dissuasives aux trafiquants face à l'emprise du phénomène de la criminalité liée aux espèces sauvages, revoir à la baisse les condamnations avec sursis et privilégier des peines d'emprisonnement fermes.

THEMATIQUES DE LA FORMATION

1- Lutte contre la criminalité liée les espèces sauvages : liens avec les autres crimes organisés et le terrorisme, modèles et expérience en Guinée, défis et obstacles, les types de trafic en Guinée, les modes opératoires, l'application de la loi ;
2- Succès stories, acquis et résultats, l'expérience de la Guinée après 10 ans de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages ;
3- Stratégie régionale de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages en Afrique de l'Ouest (SLCES) de la CEDEAO ;
4- Collaboration institutionnelle et internationale dans la répression de la criminalité organisée liée aux espèces sauvages ;
5- Convention CITES : rôle et fonctionnement - courte vidéo sur les espèces ;

6- Nouveau code de faune guinéen : les dispositions qui répriment & le rôle du magistrat dans la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages ;
7- Code forestier guinéen : les dispositions qui répriment
8- Meilleures pratiques internationales pour renforcer l'intervention de la justice pénale face à la criminalité liée aux espèces sauvages en recourant à la législation nationale ;
9- Fonctionnement des réseaux criminels organisés et identification des chaines approvisionnement ;
10- Méthode de dissimilation de la contrebande par les réseaux criminels ;
11- Opération d'arrestation, application de la loi et coopération : comment diriger une opération d'infiltration intelligente ?
12- Principes d'enquête d'infiltration – les investigations sous couvertures : comment déjouer les criminels ?
13- La répression fondée sur le renseignement – source d'information ;
14- Etude de cas Guinéen – la répression fondée sur le renseignement : les premières arrestations en Guinée, comment les plus grands syndicats de l'ivoire en Afrique de l'Ouest ont été démantelé grâce aux enquêtes (cas du réseau Sidimé);
15- Interrogatoire et établissement du dossier de l'affaire : l'arrestation est juste le début…
16- Rédaction du Procès-Verbal, classification de l'information, une bonne procédure en justice commence par un bon PV : Comment rédiger un rapport fiable ?

CALENDRIER ET MÉTHODOLOGIE

Chronogramme de formation 2021 :

	JUILLET	**OCTOBRE**	**NOVEMBRE**
Exécution atelier 1 **En Moyenne Guinée**	**6, 7, 8 et 9 juillet à Mamou - Gouvernorat** 84 fonctionnaires (brigade/magistrats/OGPR cantonnements) des régions administratives de Boké, Labé et Mamou		
Exécution atelier 2 **En Guinée forestière**		**19, 20, 21 et 22 octobre à N'zérékoré** 85 fonctionnaires (brigade/magistrats/OGPR cantonnements) Des régions administratives de Faranah, Kankan, N'zérékoré	
Exécution atelier 3 **En base Guinée**			**08, 09, 10 et 11 novembre à Kindia** 85 fonctionnaires (brigade/magistrats/OGPR cantonnements) Des régions administratives de Kindia, Boké, Conaky

Régions administratives de Boké, Labé et Mamou

- un atelier national du 6 au 9 juillet 2021 en Moyenne Guinée au Gouvernorat de Mamou pour 40 agents de la Brigade nationale (des unités centrales, régionales et préfectorales), 13 magistrats, 13 agents OGPR et 18 agents des cantonnements forestiers de Labé, Mamou et Boké, soit un total 84 fonctionnaires.

Régions administratives de Faranah, Kankan et N'zérékoré

- un atelier national du 19 au 22 octobre 2021 en Guinée forestière pour 48 agents de la Brigade nationale (des unités régionales et préfectorales),16 magistrats, 11 agents OGPR et 10 agents des cantonnements forestiers, soit un total 85 fonctionnaires.

Régions administratives de Kindia, Boké (suite) et Conakry

- un atelier national du 08 au 11 novembre 2021 en Basse Guinée à Kindia pour 46 agents de la Brigade nationale (des unités régionales et préfectorales), 18 magistrats, 11 agents OGPR et 10 agents des cantonnements forestiers, soit un total 85 fonctionnaires.

Le premier atelier national s'est déroulé en juillet à Mamou et concernait les régions administratives de :

- Boké (Unité régionale et préfectorale de Boké et Koundara) car SMB-WINNING interviendra dans le financement des ateliers, le but étant de faire en sorte que les agents de la brigade et les magistrats de cette zone minière soit capable de traiter les cas de trafic sur les espèces de faune et flore de façon optimale, ainsi que ceux de Koundara ce qui englobe le PNB (Parc National du Badiar) dans le programme ;
- Labé (Unité régionale et préfectorale de Labé, Lélouma, Koubia, Mali, Tougué) car il est important de continuer à former l'ensemble des agents de la brigade et des magistrats sur l'intégralité des zones du PNMB (Parc National du Moyen Bafing), ainsi que les agents OGPR/cantonnement du Parc ;
- Mamou (Unité régionale et préfectorale de Mamou, Dalaba, Pita) dont le PNMB fait également partie, ainsi que Pinselli-Soyah, Sabouya, et la zone du chemin de fer ;

Le second atelier national en octobre se déroulera à N'zérékoré et concernera les régions administratives de :

- Faranah (Unité régionale et préfectorale de Faranah, Dabola, Dinguiraye, Kissidougou) car il est primordial et urgent de renforcer la répression des zones autour du PNHN (Parc National du Haut Niger), notamment sur le trafic de bois qui est très important sur la zone. Il est donc nécessaire de former l'ensemble des agents de la brigade sur l'intégralité des zones du PNHN, ainsi que ceux de l'OGPR dans le Parc. Le PNMB fait également partie de la région de Faranah.
- Kankan (Unité régionale et préfectorale de Kankan, Kouroussa, Kérouané, Mandiana, Siguiri), car les cas de trafic de faune sont récurrents dans certaines de ces préfectures et le PNHN fait partie de cette région ; la Réserve de faune de Kankan également ;
- N'Zérékoré (Unité régionale et préfectorale de N'zérékoré, Beyla, Guekedou, Macenta, Lola, Yomou) où les défis de la conservation et de la criminalité sur les espèces de

faune/flore sont importants (Ziama), c'est une zone où SMB-WINNING qui interviendra dans le financement des ateliers s'implante actuellement (Simandou).

Le troisième atelier national en novembre se déroulera à Kindia et concernera les régions administratives de :

- Kindia (Unité régionale et préfectorale de Kindia, Dubreka, Coyah, Forécariah, Télimélé) ;
- Boké suite (Unité régionale et préfectorale de Boffa, Fria, Gaoual) car SMB-WINNING interviendra dans le financement des ateliers, le but étant de faire en sorte que les agents de la brigade de l'ensemble de la région soit capable de traiter les cas de trafic sur les espèces de faune et flore de façon optimale;
- Conakry (Unité régionale et préfectorale de Kaloum, Dixinn, Matam, Ratoma, Matoto) où les opérations de répression du trafic sont régulières et tous les agents de la brigade doivent être opérationnels.

EQUIPE DE FORMATION ET D'ENCADREMENT

Représentant du Ministère de la Justice :

Monsieur Fodé Millimono, Directeur Général du Bureau de la Stratégie et du Développement (BSD) Ministère de la Justice.

Présentation des modules et modération :

- Monsieur Mamadou Dian Boro DIALLO, Avocat Général près la Cour d'Appel de Conakry / Point focal national en charge de la lutte contre la criminalité sur les espèces sauvages - Ministère de la Justice / modérateur
- Monsieur Mamadou Bella DIALLO, Commandant de la Brigade nationale et point focal de la CITES – Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêt
- Charlotte HOUPLINE, Fondatrice et Directrice exécutive - ONG WARA Conservation Project
- Aissatou SESSOU, Responsable Juridique et Conformité - Fondation WCF

Attribution, organisation & fonctionnement de la Brigade nationale – cf. annexe 1

Agenda - cf. annexe 2

Liste des participants – cf. annexe 3

Dotation en matériel – cf. annexe 4

DEROULEMENT DE LA FORMATION – Mamou, du 06 au 09 juillet 2021

La veille de l'atelier, les 84 participants, dont 40 agents de la Brigade, 13 magistrats, 13 agents de l'OGPR et 18 cantonnements forestiers venus des régions administratives de Mamou, Boké et Labé ont été reçus à l'ENATEF et à l'hôtel du Relais. La liste des participants figure en annexe 2.

Le premier jour

Le premier jour, comme mentionné dans l'agenda (voir annexe 1), a été marqué par l'installation des participants et les discours des autorités pour le lancement officiel de l'atelier, dont le représentant du Gouverneur de Mamou, l'Inspecteur régional de l'Environnement, représentant du Ministre de l'Environnement, des Eaux et Forêt et enfin le Directeur Général du Bureau de Stratégie et Développement (BSD), représentant du Ministre de la Justice.

Le directeur de l'OGUIB, Colonel Moussa Kanté, a fait un passage après l'ouverture. Après ont suivi les présentations des modules inscrits à l'agenda suivi des questions réponses à la fin de chaque présentation. Les présentations étaient d'une durée d'une à deux heures chacune. Une pédagogie rétroactive a été intégrée pour permettre à chaque participant d'échanger sur les thématiques abordées pour garantir la bonne compréhension. Les zones d'ombres ont été éclairées grâce à l'expérience de l'équipe de formation (Points focaux, WARA, WCF). Les présentations et interventions des formateurs ont été faites en parfaite synergie et complémentarité, cette équipe possède une longue expérience dans le domaine. En effet, les points focaux nationaux des départements et WARA constitue conjointement la cellule nationale opérationnelle qui a œuvré durant 10 ans en Guinée contre le trafic des espèces.

Les participants ont apprécié les thèmes et les débats. Quelques photos et captures des power-point sont présentés ci-dessous.

Présenté par Charlotte Houpline - Directrice exécutive de WARA :

- ✓ La lutte contre la criminalité liée les espèces sauvages : liens avec les autres crimes organisés et le terrorisme, modèles et expérience en Guinée, défis et obstacles, les types de trafic en Guinée, les modes opératoires, l'application de la loi.
- ✓ Succès stories, acquis et résultats, l'expérience de la Guinée après 10 ans de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages.

CE N'EST PAS UN PROBLÈME DE CONSERVATION DES ESPÈCES SAUVAGES

- Le commerce illégal d'espèces sauvages n'est pas un problème de conservation, mais un problème de criminalité transnationale organisée.
- La seule différence par rapport à la criminalité organisée traditionnelle, c'est le produit de base
- Le crime organisé se livre habituellement au commerce de la drogue, à la contrefaçon, etc.
- La lutte contre la criminalité organisée repose sur des techniques policières et d'enquête qui ont fait leurs preuves depuis de nombreuses années

CONNEXIONS DANGEUREUSES....

BLANCHIMENT ARGENT

ARMES

WILDLIFE CRIME

DROGUES

TERRORISME

Devenu une activité à **très haut rendement** sans **grande prise de risque**, le braconnage et le trafic sont tombé aux mains de membres du crime organisés et de milices rebelles, lourdement armés et bien organisés qui cherchent à financer leurs activités illégales.

TERRORISME–IVOIRE, L'OR BLANC DU DJIHAD AFRICAIN JENJAWIDS – DARFOUR

Depuis 2003, ils sont les principaux acteurs du conflit sanglant au Darfour.

LES JENJAWIDS – SOUDAN

- MODE OPERATIOIRE : lourdement armés, ils voyagent jusqu'à 1000 kilomètres à cheval pour braconner les éléphants en Afrique centrale.
- BACKGROUND : ce groupe braconne massivement les éléphants depuis des années, voire des décennies, c'est l'un des nombreux groupes qui a les mains libres depuis une longue période, souvent en collaboration avec les Tchadiens et les communautés locales.
- CHAMPS D'ACTION : Afrique Centrale. En 2013, ils massacrent plus de 400 éléphants dans le Parc National de Bouba N'djida au Nord-Cameroun. Récemment, ils commencent à braconner de plus en plus en RCA.
- CONSEQUENCES : On ne connait pas le nombre d'éléphants massacrés mais les Jenjaweeds sont probablement parmi les principaux responsables de l'effondrement des éléphants en Afrique centrale.

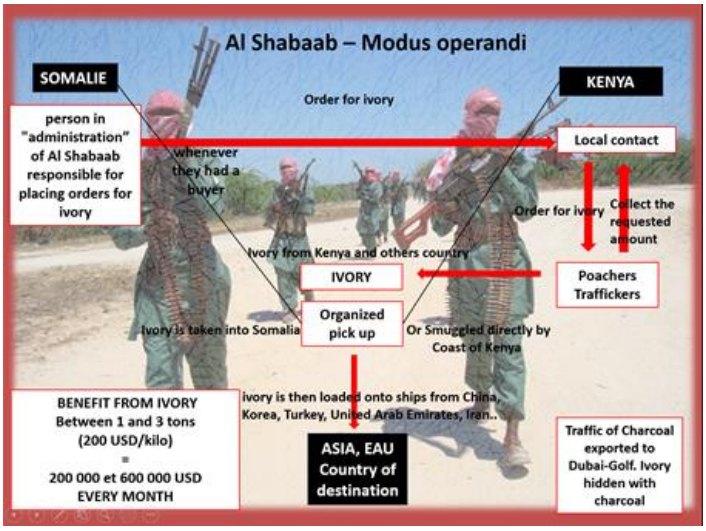

Présenté par Mamadou Bella Diallo -Commandant de la Brigade nationale de lutte contre la criminalité des espèces de faune et flore sauvages du Ministère de l'Environnement, des eaux et forêt / Point focal national Convention CITES – DNEF

- ✓ Stratégie régionale de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages en Afrique de l'Ouest (SLCES) de la CEDEAO.
- ✓ La Convention CITES : rôle et fonctionnement.

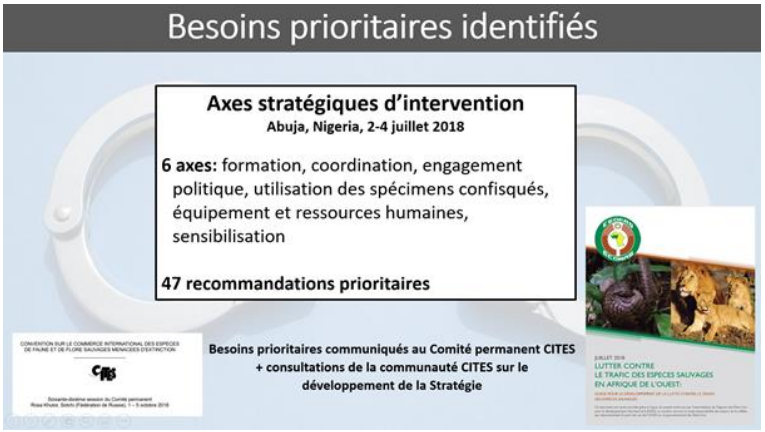

Présenté par Mamadou Dian Bora Diallo -Avocat Général près la Cour d'Appel du Ministère d'Etat, Ministère de la Justice / Point focal national en charge de la lutte contre la criminalité sur les espèces sauvages :

- ✓ Collaboration institutionnelle et internationale dans la répression de la criminalité organisée liée aux espèces sauvages.

Le deuxième jour

La 2ème journée a débuté par la dotation en menottes de la Brigade Nationale de lutte contre les crimes sur la faune et les forêts. WARA finance des paires de menottes/et étuis pour la Brigade qui sont distribués aux agents durant les ateliers dans l'objectif de soutenir les opérations d'arrestations et de répression du trafic de faune et de bois sur le territoire. Pour ce 1er atelier, 33 agents ont été dotés en menottes, dont la liste d'émargement figure en annexe3. Il a été clairement expliqué que ce matériel est officiellement donné à la Brigade par WARA et n'appartient pas aux agents qui doivent le restituer en cas d'affectation hors de la Brigade.

Puis les présentations prévues à l'agenda pour le second jour ont débuté.
Présenté par Aïssatou Sessou - Responsable Juridique et Conformité de WCF :

- ✓ Nouveau code de faune guinéen : les dispositions qui interdisent et répriment & le rôle du magistrat dans la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages

- ✓ Nouveau code de forestier guinéen : les dispositions qui interdisent et répriment

Présenté par Charlotte Houpline - Directrice exécutive de WARA :

- ✓ Fonctionnement des réseaux criminels organisés et identification des chaines approvisionnement
- ✓ Opération d'arrestation, application de la loi et coopération : comment diriger une opération d'infiltration intelligente ?

La présentation sur les opérations d'arrestation a été suivie par une démonstration de techniques d'interpellation rapide, d'utilisation et maniement des menottes dont la Brigade a été dotée.

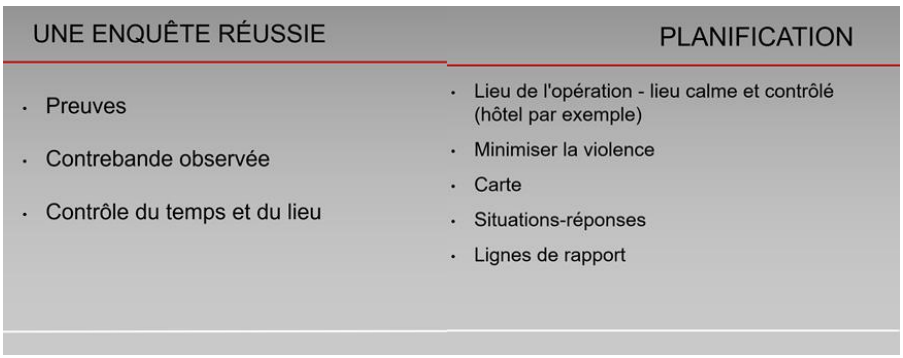

MONTER UNE ÉQUIPE

- Agents de la Brigade, cantonnement, OGPR (MEEF)
- Police / gendarmerie
- Toute autre autorité chargée de faire respecter la loi – Bureau d'INTERPOL, services de renseignement, douanes, unité d'intervention rapide, armée.
- Juristes/avocats
- Autres experts
- Choisissez ceux en qui vous avez confiance !

OPÉRATIONS D'ARRESTATION

LISTE DE CONTROLE ET DERNIER BRIEFING

- Numéros de téléphone de tous les membres de l'opération
- Carte et localisation des membres de l'équipe sur le terrain
- Situations – Réponses
- Chronologie – calendrier
- Lignes de rapport
- Sécurité des membres de l'équipe non armés
- Menottes
- Véhicules - non marqués/marque distinctives

OPÉRATIONS D'ARRESTATION

RÔLE DE L'ENQUÊTEUR

- Sur le terrain
- Derrière la scène
- Non connu de la plupart des membres de l'équipe
- Donner les dernières nouvelles
- Accompagner la cible/identifier la cible
- Enquêteur parfois arrêté
- Disparaît immédiatement après, et on s'assure de sa sécurité

OPÉRATIONS D'ARRESTATION

LE MOUVEMENT DES MARCHANDISES

DANS LE COMMERCE ILLÉGAL DES ESPÈCES SAUVAGES

FONCTIONNEMENT DES RÉSAUX CRIMINELS & IDENTIFICATION DES CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT

CINQ SEGMENTS DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

1. Braconniers
2. Facilitateurs du braconnage
3. Commerçants illégaux - trafiquants
4. Grossistes - trafiquants
5. Acheteurs et utilisateurs finaux

IDENTIFICATION DES CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT

METTRE UNE ENTREPRISE CRIMINELLE EN FAILLITE

- La meilleure façon de mettre une entreprise en faillite est d'analyser chaque segment de la chaîne d'approvisionnement.
- En produisant des **renseignements** sur chaque segment et en déterminant Qui ? Quoi ? Où ? Quand ? Et comment ?
- Le «pourquoi» est l'argent parce tout est une question d'argent

FONCTIONNEMENT DES RÉSAUX CRIMINELS & IDENTIFICATION DES CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT

ROMPRE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Briser un ou plusieurs maillons d'une chaîne d'approvisionnement peut mettre un terme à toute une opération de trafic en éliminant les segments nécessaires

FONCTIONNEMENT DES RÉSAUX CRIMINELS & IDENTIFICATION DES CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT

IDENTIFICATION ET ÉLIMINATION

- En identifiant les principaux acteurs de chaque segment, des mesures proactives et réactives peuvent être prises pour démanteler la chaîne d'approvisionnement de ce segment.
- En éliminant ceux qui sont impliqués dans chaque segment, les autres segments ne peuvent pas fonctionner parce que la chaîne d'approvisionnement a été éliminée ou perturbée pendant un certain temps.

IDENTIFICATION DES CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT

Présenté par Mamadou Dian Bora Diallo -Avocat Général près la Cour d'Appel du Ministère d'Etat, Ministère de la Justice / Point focal national en charge de la lutte contre la criminalité sur les espèces sauvages :

- ✓ Meilleures pratiques internationales pour renforcer l'intervention de la justice pénale face à la criminalité liée aux espèces sauvages en recourant à la législation nationale

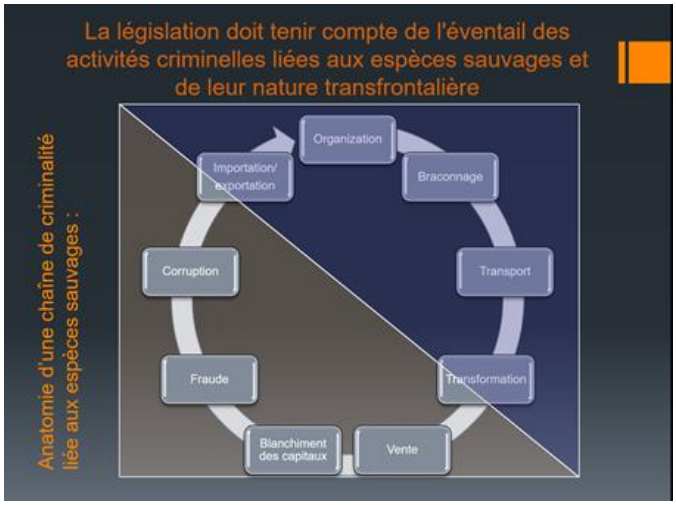

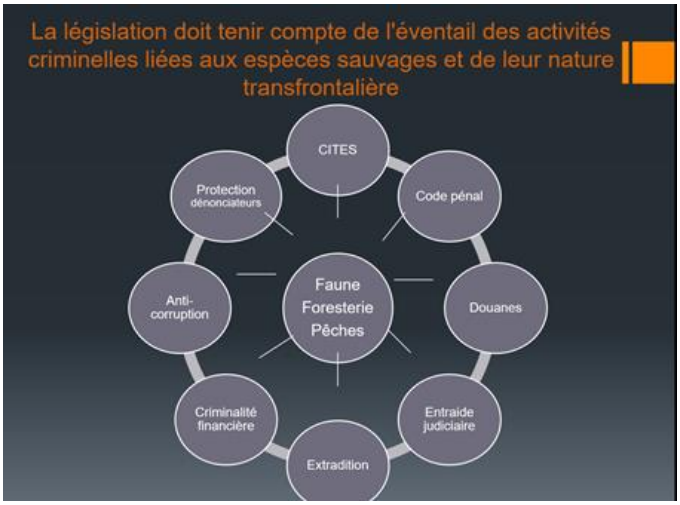

Présenté par Mamadou Bella Diallo -Commandant de la Brigade nationale de lutte contre la criminalité des espèces de faune et flore sauvages du Ministère de l'Environnement, des eaux et forêt / Point focal national Convention CITES – DNEF :

- ✓ Méthode de dissimilation des contrebandes par les réseaux criminels

Le troisième jour

Les présentations se sont poursuivies le troisième jour, suivies des travaux de groupe.

Présenté par Charlotte Houpline - Directrice exécutive de WARA :

- ✓ Principes d'enquête d'infiltration – les investigations sous couvertures : comment déjouer les criminels ?
- ✓ La répression fondée sur le renseignement – source d'information. L'importance fondamentale du renseignement comme moyen d'action dans la répression de la criminalité organisée sur les espèces ;

- ✓ Etude de cas Guinéen – la répression fondée sur le renseignement : les premières arrestations en Guinée, comment les plus grands syndicats de l'ivoire en Afrique de l'Ouest ont été démantelé grâce aux enquêtes (cas du réseau Sidimé)

Présenté conjointement par Charlotte Houpline et Mamadou Dian Bora Diallo -Avocat Général près la Cour d'Appel :

- ✓ Interrogatoire et établissement du dossier de l'affaire : l'arrestation est juste le début….

LE RÔLE DE L'ENQUETEUR

- Sous couverture
- Se faire passer pour un acheteur/vendeur
- Prendre contact avec les trafiquants
- Remonter la chaîne
- Obtenir des preuves
- Instaurer la confiance
- Contrôler le moment et le lieu de l'activité illégale - problèmes liés aux pièges

RÉPRESSION FONDÉE SUR LE RENSEIGNEMENT

TECHNIQUE : LE JEU DE LA CONFIANCE

- Communication
- Boire, socialiser
- Transfert de crédit téléphonique
- Argent flashé
- Achat/utilisation de produits saisis (procédure juridique compliquée)

RÉPRESSION FONDÉ

ENQUÊTEURS SOUS-COUVERTURE

- Rôle actif
- Long terme
- Sous couverture

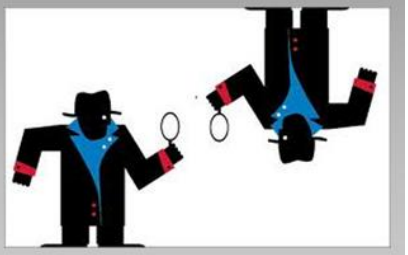

RÉPRESSION FONDÉE SUR LE RENSEIGNEMENT

SOURCES D'INFORMATION

- Informateurs / réseaux d'indicateurs
- Enquêtes sous-couvertures
- Sources éléctroniques
- Autres autoritées

RÉPRESSION FONDÉE SUR LE RENSEIGNEMENT

SOURCES ÉLECTRONIQUES

- Commerce électronique (réseaux sociaux facebook, site internet de vente d'espèces/produits…)
- Recherche Internet sur les suspects
- Relevés téléphoniques et géolocalisation

RÉPRESSION FONDÉE SUR LE RENSEIGNEMENT

INTERROGATOIRE & CONSTITUTION DU DOSSIER

L'ARRESTATION N'EST QUE LE DEBUT !

Présenté par :
Charlotte Houpline
Directrice executive, ONG WARA Conservation Project
charlotte@wara-enforcement.org
00336 60 63 94 23 / 623 86 20 95

INTERROGATOIRE ET CONSTITUTION DU DOSSIER

UNE ARRESTATION RÉUSSIE

- Doit se faire sous couvert du Parquet, en lien avec le Procureur (article 13 et 14 du Code de Procédure Pénal)
- Suspect au poste de police
- Arrêté en flagrant délit
- Saisie des produits de contrebande

INTERROGATOIRE ET CONSTITUTION DU DOSSIER

CONDITION D'INTERROGATOIRE

INTERROGATOIRE ET CONSTITUTION DU DOSSIER

CONDITION D'INTERROGATOIRE

CONSTITUTION D'UN DOSSIER

Formulaire de rapport de plainte (PV) :

- Détails et identité
- Circonstance
- Interrogatoire
- Déclaration du suspect
- Accusation

INTERROGATOIRE – GARDER LE CONTRÔLE

- L'interrogatoire n'est pas une conversation - C'est vous qui le menez et non le suspect.
- Faites en sorte que le suspect connaisse sa place

INTERROGATOIRE – CIRCONSTANCES AGGRAVANTES

- Après avoir obtenu un aveu de culpabilité, concentrez-vous sur les circonstances aggravantes.

Posez des questions sur :

- L'historique du trafic
- La connaissance de la loi
- Tentative active d'échapper aux forces de l'ordre
- L'échelle internationale du commerce

NON-COLLABORATION

- Soulignez dans vos questions les contradictions dans la version du suspect.
- Enregistrez toutes les réponses du suspect qui sont grossières et irrespectueuses (exemple : "Je ne vous dirai rien").
- Prévoyez que l'enquête soit prolongée autant que nécessaire.

Présenté par Aïssatou Sessou - Responsable Juridique et Conformité de WCF :

- ✓ Rédaction du Procès-verbal, classification de l'information, une bonne procédure en justice commence par un bon PV : Comment rédiger un rapport fiable ?

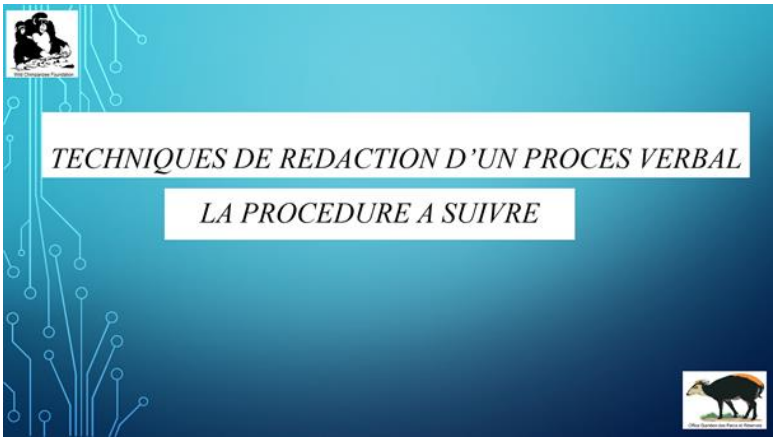

L'obligation de dresser un procès-verbal : CPP

- Les officiers et agents assermentés du corps paramilitaire des conservateurs de la nature recherchent et constatent par procès-verbaux les infractions à la législation forestière et à celle portant protection de la faune sauvage et réglementation de la chasse (**article 26**)
- Ils remettent à leurs chefs hiérarchiques les procès-verbaux constatant les infractions visées à l'article 26 (**article 30)**
- Ces procès-verbaux sont ensuite, sauf transaction préalable, transmis au procureur de la République. **(article 31)**

Code de faune et code forestier

- Le Code de faune prévoit que les infractions en matière de chasse ou la protection de la faune sont constatées sur procès-verbal ou par simple témoignage , le témoignage fait foi jusqu'à preuve contraire; **(article 137)**

Les procès verbaux sont transmis dans les meilleurs délais au responsable préfectoral chargés de la faune et des aires protégées. Ce dernier les transmet a la juridiction compétente. ART cf

- Les infractions à la législation forestière sont constatées dans des procès verbaux qui font foi jusqu'à preuve du contraire (**article 154)**

Ces procès verbaux sont transmis dans les meilleurs délais à l'administration forestière et à la l'autorité judiciaire compétente.

LES OBLIGATIONS DE L'AGENT VERBALISATEUR

OBLIGATION D'INFORMATION:

Avant de débuter l'interrogatoire, l'agent verbalisateur doit:

- Informer le mis en cause de ses droits notamment, les faits qui lui sont reprochés (les infractions qu'il aurait commis), leurs conséquences juridiques (les peines qui pourraient lui être infligés) et les dispositions de la loi visée.
- Il doit également l'informer de son droit de garder le silence, de se faire assister par un avocat de son choix.

LES MENTIONS OBLIGATOIRE D'UN PV

8- MENTION DE LA REGLEMENTATION EN CAUSE

Viser les dispositions des lois applicables en la matière. Autrement dit que, la nature des infractions commises par le mis en cause doit clairement êtres mentionnée sur le PV, ainsi que les sanctions (les peines et amandes) qui sont susceptibles d'êtres appliquées.

9-**L'INTERROGATOIRE**: c'est une série de questions à laquelle est soumis le délinquant (le mis en cause) et à laquelle il doit répondre librement, il est important de poser des questions pertinentes axées sur les infractions commises par le mis en cause;

NB: l'extorsion d'aveux est formellement interdit

Dans le cadre de l'évaluation des connaissances acquises par les participants et également pour permettre une auto-évaluation plus performante, des travaux de groupes ont été organisés portant sur des études de cas spécifiques et analyse juridique portant sur des cas de trafic

international des espèces. Des groupes ont été mis en place composés des rapporteurs qui, à la fin de leur exercice, ont fait une présentation. Après une correction s'est faite en plénière pour voir quels groupes a obtenu les bons résultats.

Photos de groupe durant et en fin d'atelier

MEDIATISATION

Pour assurer la visibilité de cet atelier national, la presse a été conviée au lancement et à la clôture afin d'informer le public sur le renforcement des capacités des fonctionnaires de la chaîne pénale en charge de l'application de la loi. La médiatisation de toutes les actions de lutte contre les crimes sur les espèces et forêt (arrestations, condamnations, formations) est primordiale pour créer un facteur de dissuasion à cette criminalité organisée. Ainsi, deux médias étaient présents, la chaine de télévision Djoma TV et la Radio Espace FM.

Un article a également été diffusé sur les médias en ligne. Les formateurs, comprenant les point focaux nationaux et les représentants des ONG, ont été interviewés en fin d'atelier.

Lien de l'article en ligne :
http://loupeguinee.com/2021/08/31/guinee-environnement-80-fonctionnaires-de-la-chaine-penale-formes-sur-la-repression-du-crime-organise-sur-les-especes-et-les-forets/

RECOMMANDATIONS

a- A l'endroit de l'Etat :

Encourager et faciliter l'organisation de telles initiatives pour continuer à renforcer les capacités des fonctionnaires en charge de l'application des lois sur le phénomène de la criminalité liée aux espèces ;
Faire souvent bénéficier des voyages de formation à certains magistrats ayant apporté des résultats au sein de leur juridiction en termes de condamnation des trafiquants à des peines dissuasives.
Au niveau du MEEF, partager largement les TDR et s'assurer que les services concernés en ont pris connaissance bien avant le début de l'atelier. L'organisation de cette série d'atelier a démarré en avril 2021, les TDR ont été distribués plusieurs semaines avant le 1er atelier. Et pourtant le premier jour de l'atelier au moment de commencer la formation, l'OGPR a exigé le report de l'atelier de 24h n'étant pas d'accord avec la liste des participants et pour attendre une dizaine d'agents supplémentaires de l'OGPR venant de Conakry et Faranah, ce qui a entraîné des conséquences logistiques, financières et techniques car le 4ème jour de l'atelier dédié au travaux pratiques n'a pas pu se tenir faute de fonds suffisants.
Il est nécessaire de rappeler à l'ensemble des services techniques concernés du MEEF que ces ateliers sont destinés en priorité à l'unité spécifiquement dédiée à la répression de la criminalité sur les espèces et les forêts : la Brigade nationale de lutte contre les crimes sur les faune et la flore.

b- A l'endroit des organisateurs :

- ✓ Encourager la poursuite de ces formations nécessaires et qui ont été fortement appréciés par les participants et les départements concernés.
- ✓ Appui technique dans le cadre du renforcement des capacités des agents sur l'application de la loi,
- ✓ Attestations de formation pour les participants,
- ✓ Dotation en équipement des agents OGPR,
- ✓ Transmission des textes règlementaires relatifs à la protection de l'environnement aux magistrats,
- ✓ Renforcer la collaboration entre tous les acteurs impliqués dans cette lutte,
- ✓ Améliorer les connaissances et les compétences d'enquête et de poursuite des activités criminelles connexes.

ANNEXE 1 : ATTRIBUTIONS, ORGANISATION & FONCTIONNEMENT DE LA BRIGADE NATIONALE

CREATION ET ATTRIBUTIONS

Création : la Brigade nationale de lutte contre la criminalité des espèces de faune et de flore sauvages a été instituée par l'Arrêté n° A/2019/5664/MEEF/CAB du 25 septembre 2019.

Attributions : En application des dispositions du Code de protection de la faune sauvage et règlementation de la chasse, et du Code forestier, il est créé et placé sous l'autorité du Ministre en charge des forêts, une brigade nationale de lutte contre le trafic des espèces de faune et de flore sauvages.

La brigade nationale est chargée d'assurer la supervision des mouvements des produits forestiers et fauniques sur toute l'étendue du territoire national, conformément aux législations et réglementations en vigueur et les engagements internationaux du pays.

La brigade nationale peut se rendre partout sur le territoire national à des fins de contrôle des produits forestiers ligneux, non ligneux et fauniques et si nécessaire, elle devra œuvrer en synergie avec la Coordination des postes de contrôle et l'administration forestière en général pour la transparence et l'efficacité de ses actions.

A ce titre, elle est particulièrement chargée de :

- ✓ Constater, rechercher et poursuivre en répression les infractions et toutes les complicités avérées, commises en matière d'exploitation de bois et de faune sauvage

- ✓ Visiter les engins et tout moyen susceptibles de transporter les produits forestiers ligneux, non ligneux et fauniques

- ✓ S'introduire de jour, après consultation des autorités compétentes, dans les maisons ou enclos en cas de flagrant délit en étant munis de carte professionnelle pour I 'identification immédiate des produits forestiers et fauniques illégaux

- ✓ Requérir l'appui de la force publique, notamment la Gendarmerie nationale, la Police et la Douane pour les interpellations, les arrestations, ou la saisie des produits exploités, vendus, ou circulant frauduleusement ;

- ✓ Appuyer en cas de nécessité, la Coordination nationale des postes de contrôle des produits forestiers ligneux, non ligneux et fauniques

- ✓ Agir en complémentarité avec les agents des autres Corps militaires et paramilitaire. En dépit de tout, le Commandant de la brigade nationale pourra prendre toute disposition utile dans le domaine de ses compétences, pour parvenir à de meilleurs résultats dans l'exercice de sa mission conformément aux Lois, règlements, ou orientations émanant de l'autorité compétente.

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

Organisation

Le Commandement de la brigade nationale est assuré par la Direction Générale des Conservateurs de la nature. Elle eststructuréecommesuit :

- ✓ Le Commandementnational ;
- ✓ Les unités régionales avec rang de Chef de Division
- ✓ Les unités préfectorales avec rang de Chef de Section.

Fonctionnement

Pour la mise en œuvre de sa mission, la Brigade nationale se base sur des équipes fixes (aux niveaux régional et préfectoral) et des équipes mobiles qui se déploient à l'intérieur du pays pour assurer des activités ponctuelles de contrôle sur des sites présentant des soupçons de crimes sur la flore ou la faune ou à la demande des usagers et des partenaires. En vue d'assurer sa mission régalienne, les frais de fonctionnement de la brigade nationale sont imputables au budget du Ministère en charge des forêts et de la faune.

PERSONNEL A LA PRISE DE SERVICE

Niveau commandement national : Le Commandant de la brigade nationale, son Adjoint et les chefs d'unités régionales sont nommés par la Décision n°00049/2019/MEEF/CAB du 18 novembre 2019.

Les Chefs d'Unités préfectorales sont nommés par la Décision n° 00050/2019/MEEF/CAB du 18 novembre 2019.

Les Sous-officiers mis à la disposition de la Brigade nationale sont nommés par la Décision n°00048/2019/MEEF/CAB du18 novembre 2019.

MOYENS A LA PRISE DE SERVICE

A la prise de fonction de la Brigade nationale, la situation des bureaux affectés aux services de la Brigade se présente comme suit :

Niveau Commandement national : le Commandant partage les mêmes bureaux que la Direction Générale des Conservateurs de la nature. Aucun local n'a été affecté à ce jour.

Niveau Unités Régionales : Les Unités régionales se partagent les mêmes que les Inspections régionales de l'Environnement, des Eaux et forêts

Niveau Unités Préfectorales : A date, les Unités préfectorales ne disposent pas de bureaux pour le service. Moyens matériels et financiers

A date, la Brigade nationale (niveaux central et déconcentré) ne dispose d'aucun moyen matériel (logistique, informatique, équipements de bureau, communication, etc.) et d'aucun moyen financier.

ANNEXE 2 : AGENDA DE L'ATELIER

N°	HEURES	ACTIVITES	RESPONSABLE
PREMIER JOUR – Mardi 6 juillet 2021			
1	07h30 – 08h30	Petit déjeuné	Equipe WCF
2	09h00 – 09h30	Accueil et installation	Equipe d'encadrement
3	09h30 – 10h15	Discours de bienvenue et ouverture de l'atelier	Autorités et partenaires Inspecteur régional de l'Environnement– Ministère de l'Environnement, des eaux et forêt Directeur Général ou Adjoint du Bureau de Stratégie et Développement– Ministère d'Etat, Ministère de la Justice
4	10h15 – 11h15	La lutte contre la criminalité liée les espèces sauvages : liens avec les autres crimes organisés et le terrorisme, modèles et expérience en Guinée, défis et obstacles, les types de trafic en Guinée, les modes opératoires, l'application de la loi. Questions – réponses	Melle Charlotte Houpline - Directrice exécutive de WARA
	11h15 – 12h15	Succès stories, acquis et résultats, l'expérience de la Guinée après 10 ans de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages Questions – réponses	Melle Charlotte Houpline - Directrice exécutive de WARA
5	12h15 – 12h50	Stratégie régionale de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages en Afrique de l'Ouest (SLCES) de la CEDEAO Questions - réponses	M. Mamadou Bella Diallo - Commandant de la Brigade nationale de lutte contre la criminalité des espèces de faune et flore sauvages / Point focal national Convention CITES – DNEF Ministère de l'Environnement, des eaux et forêt
	13h00 – 14h00	Pause déjeuné	Equipe WCF
	14h00 – 15h00	Collaboration institutionnelle et internationale dans la répression de la criminalité organisée liée aux espèces sauvages Questions - réponses	M. Mamadou Dian Bora Diallo - Avocat Général près la Cour d'Appel / Point focal national en charge de la lutte contre la criminalité sur les espèces sauvages– Ministère d'Etat, Ministère de la Justice

	15h00 – 16h15	La Convention CITES : rôle et fonctionnement Courte vidéo sur les espèces Questions - réponses	M. Mamadou Bella Diallo - Commandant de la Brigade nationale de lutte contre la criminalité des espèces de faune et flore sauvages / Point focal national Convention CITES – DNEF Ministère de l'Environnement, des eaux et forêt
	16h15 – 17h15	Travaux de groupe	Equipe d'encadrement
DEUXIEME JOUR – Mercredi 7 juillet 2021			
	09h00 – 09h30	Petit déjeuné	Equipe WCF
	09h35 – 10h30	Nouveau code de faune guinéen : les dispositions qui interdisent et répriment & le rôle du magistrat dans la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages Questions – réponses	Melle Aïssatou Sessou, Responsable Juridique et Conformité-WCF
	10h30 – 11h30	Meilleures pratiques internationales pour renforcer l'intervention de la justice pénale face à la criminalité liée aux espèces sauvages en recourant à la législation nationale Questions - réponses	M. Mamadou Dian Bora Diallo - Avocat Général près la Cour d'Appel / Point focal national en charge de la lutte contre la criminalité sur les espèces sauvages– Ministère d'Etat, Ministère de la Justice
	11h30– 12h45	Nouveau code de forestier guinéen : les dispositions qui interdisent et répriment Questions – réponses	Melle Aïssatou Sessou, Responsable Juridique et Conformité-WCF
	13h00- 14h00	Pause déjeuné	Equipe WCF
	14h10 – 15h05	Identification des chaines approvisionnement et fonctionnement des réseaux criminels organisés Questions – réponses	Melle Charlotte Houpline - Directrice exécutive de WARA
	15h10 – 15h50	Méthode de dissimilation des contrebandes par les réseaux Questions - réponses	M. Mamadou Bella Diallo - Commandant de la Brigade nationale de lutte contre la criminalité des espèces de faune et flore sauvages / Point focal national Convention CITES – DNEF Ministère de l'Environnement, des eaux et forêt
	16h00 – 16h45	Opération d'arrestation, application de la loi et coopération : comment diriger une opération d'infiltration intelligente ? Questions - réponses	Melle Charlotte Houpline - Directrice exécutive de WARA
	16h45 – 17h45	Travaux de groupe	Equipe d'encadrement
TROISIEME JOUR – jeudi 8 juillet 2021			

	09h00 – 09h30	Petit déjeuné	Equipe WCF
	09h35 – 10h25	Principes d'enquête d'infiltration – les investigations sous couvertures : comment déjouer les criminels ? Questions – réponses	Melle Charlotte Houpline - Directrice exécutive de WARA
	10h25– 11h25	La répression fondée sur le renseignement – source d'information Questions – réponses	Melle Charlotte Houpline - Directrice exécutive de WARA
	11h25 –12h15	Etude de cas Guinéen – la répression fondée sur le renseignement : les premières arrestations en Guinée, comment les plus grands syndicats de l'ivoire en Afrique de l'Ouest ont été démantelé grâce aux enquêtes Questions – réponses	Melle Charlotte Houpline - Directrice exécutive de WARA
	12h15– 13h30	Interrogatoire et établissement du dossier de l'affaire : l'arrestation est juste le début…. Questions - réponses	Melle Charlotte Houpline - Directrice exécutive de WARA & M. Mamadou Dian Bora Diallo - Avocat Général près la Cour d'Appel / Point focal national en charge de la lutte contre la criminalité sur les espèces sauvages– Ministère d'Etat, Ministère de la Justice
	13h30- 14h30	Pause déjeuné	Equipe WCF
	14h30– 16h00	Rédaction du Procès-verbal, classification de l'information, une bonne procédure en justice commence par un bon PV : Comment rédiger un rapport fiable ? Questions - réponses	Melle Aïssatou Sessou, Responsable Juridique et Conformité -WCF & Melle Charlotte Houpline - Directrice exécutive de WARA
	16h00 – 17h00	Travaux de groupe	Equipe d'encadrement
QUATRIEME JOUR – vendredi 9 juillet 2021			
	09h00 – 09h30	Petit déjeuné	Equipe WCF
	09h35 – 11h35	Travaux pratiques en groupe Mise en situation et exercice pratique : Enquête sous couverture, source d'information	Melle Charlotte Houpline - & Mamadou Dian Bora Diallo Mamadou Bella Diallo Aissatou Sessou
	11h35 – 13h30	Travaux pratiques en groupe Mise en situation et exercice pratique : Interrogatoire et établissement du dossier de l'affaire	Melle Charlotte Houpline - & Mamadou Dian Bora Diallo Mamadou Bella Diallo Aissatou Sessou
	13h30- 14h30	Pause déjeuné	Equipe WCF

	14h35 – 16h30	Travaux pratiques en groupe Mise en situation et exercice pratique : Rédaction du Procès-verbal et suivi du procès en justice	Melle Charlotte Houpline - & Mamadou Dian Bora Diallo Mamadou Bella Diallo Aissatou Sessou
	16h30 – 17h30	Conclusion et fermeture de l'atelier	Autorités Modérateur et formateurs

ANNEXE 3 : LISTE DES PARTICIPANTS

MINISTERE DE LA JUSTICE

BUREAU DE STRATEGIE ET DE DEVELOPPEMENT (BSD)

Atelier de Formation des magistrats sur la criminalité environnentale, prévu du 6 au 9 juillet 2021 à Mamou.

Liste des participants

N°	Prenoms et Noms	Provénance	Destination	Contacts	Fonctions
		I. JUGES DU SIEGE			
1	M. Ibrahima Sory CAMARA	TPI/Labé	Mamou	628 967 075	Juge de siège
2	M. Aboubacar KOUROUMA	TPI/Koundara	Mamou	623 010 535	Juge d'instruction
3	M. Ousmane SIMANKAN	TPI/Boké	Mamou	628 272 441	Juge de siège
4	M. Souleymane KOUYATE	JP/Tougué	Mamou	622 329 652	Juge de Paix
5	M. Ibrahima DIALLO	JP/Mali	Mamou	628 159 768	Juge de Paix
6	M. Lamine KONATE	TPI/Mamou	Mamou	628 914 221	Juge d'instruction
		II. JUGES D'INSTRUCTION			
7	M. Cécé KOLIE	TPI/Labé	Mamou	623 971 148	Juge d'instruction
8	M. Abdourahmane DIALLO	TPI/Mamou	Mamou	620 421 486	Juge d'instruction
9	M. Nyankoye Mané HABA	JP/Koubia	Mamou	629 358 932	Juge d'instruction
10	M. André Fara Foumba TENGUIANO	TPI/Boké	Mamou	621 284 192	Juge d'instruction
		III. PROCUREURS DE LA REPUBLIQUE /SUBSTITUTS			
11	M. Patrice Koma KOIVOGUI	TPI/Labé	Mamou	628 390 352	Substitut du PR
12	M. Moussa 2 TRAORE	TPI/Boké	Mamou	622 894 446	Substitut du PR
13	M. Faoro KOLIE	TPI/Mamou	Mamou	622 666 446	Substitut du PR
		IV. POINT FOCAL NATIONAL DE LA CRIMINALITE FAUNIQUE			
14	M. Mamadou Dian Bora DIALLO	CA/Conakry	Mamou	620 910 007	Avocat général
		IV. MINISTERE DE LA JUSTICE			
15	M. Saa Foré MILLIMONO	BSD	Mamou	622 760 266	Directeur général
16	M. Fassouma CONDE	BSD	Mamou	629 147 405	Chauffeur du DG

Conakry, le 1er juillet 2021

Le Directeur général BSD

Ministère de la Justice * Bureau de Stratégie et de Développement * Le Directeur Général BSD Tél: 622 76 02 66

Saa Foré MILLIMONO

LISTE DE PRESENCE

Wild Chimpanzee Foundation (WCF)

Office Guinéen des Parcs et Réserves (OGuiPaR)

NOM DE L'ACTIVITE : _____

RESULTAT : _____

FINANCEMENT : WARA / WCF

DATE : 09 / 07 / 20

LIEU : _____

EQUIPE : _____

N°	Nom et prénoms	Fonction	Lieu de residence	N° de téléphone	Adresse e-mail	Signature
1	Diallo Mamadou Billo Boiro	Secrétaire Général	CONAKRY	620910007	diaboria@gmail.com	
2	Diallo Mamadou Billo Point 6 GITA		CONAKRY	628481840	mamadoudallo	
3	Patrice Kona Koivogui	Subst. Préfet	Labé	628-29-03-52	patricekonakoivogui	
4	Aboubacar Kourouma	Juge d'instruction	Koundara	628-01-05-35		
5	Abdoulahme Mara	Juge d'instruction	Mamou	622-57-58-77		
6	Moussa Tiadre	Substitut/Proc	BOKE	622 89 44 46		
7	Lamine Konate	Juge d'instruction	Mamou	620-21-33-30		
8	Ibrahima Sory Camara	Juge TPI Labé	Labé	628 96 70 75		
9	André Fran Kalin Tongina	Juge d'instruction	Boké	621 23 42 92		
10	Cécé Kolié	Juge d'instruction	Labé	623 97 11 48		
11	Aïssa Diarrassouba	Juge TPI Labé	Labé	628 30 17 82		
12	Fanto Kolié	Substitut	Mamou	622 666446		

WCF

LISTE DE PRESENCE

Wild Chimpanzee Foundation (WCF)

Office Guinéen des Parcs et Réserves (OGuiPaR)

N°	Nom et prénoms	Fonction	Lieu de residence	N° de téléphone	Adresse e-mail	Signature
13	Niankoye Mamadi	Juge d'instr.	Kankan	623358332		
14	Souleymane Kamano	Juge de paix	Tougué	628 55 76 55		
15	Ibrahima Diallo	Juge de Paix	Malé	628 35 94 68		
16	Mamadou Billo Bah	Chef d'unité	Koundara	628 27 76 05		
17	Mamadou Oury Diallo	OGPR	Mamou	626 22 65 85		
18	Fodé Soumah	Chef d'unité	Kankan	622 34 74 63		
19	Kadiatou Barry Bah	DG OGPR	Conakry	624 39 74 33		
20	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		
21	Boubacar Oumar	DG OGPR	Tougué	621 78 21 95		
22	Kanté Gassimou	Chef Unité	Boké	628 15 38 81		
23	Camara Mariaro	Agent	OGPR Faranah	622 85 02 67		
24	Théa Maximon	Chef d'unité	Télimélé	628739970		
25	Conté Ibrahima Fanta	Juge d'instr.	Conakry	620-28-25-43		
26	Guy Baïlo Keita	Chef d'unité	Mamou	628 52 67 38		
27	Aly Mamou Bella	Gardien	Conakry	622 34 10 45		

WCF

LISTE DE PRESENCE

Wild Chimpanzee Foundation (WCF)

Office Guinéen des Parcs et Réserves (OGuiPaR)

N°	Nom et prénoms	Fonction	Lieu de résidence	N° de téléphone	Adresse e-mail	Signature
28	Bériatéku Oumar	unité adjoint	Koundara	621 35-40 35	[illegible]	[illegible]
29	Souleymane Condé	chef d'unité	Dalaba	621 56 58 46	[illegible]	[illegible]
30	Traoré Lansana	chef secteur PNHN	Fouranah PNHN	621-52-54-71	[illegible]	[illegible]
31	Kouadé Frédéric	chef zone	Fouranah PNHN	621 56 47 33		[illegible]
32	Dusmane Kota	Agent	Fouranah PNHN	623-33-54-11		[illegible]
33	Cissé Bakary	coordinateur en chef	Fouranah Conakry	620 96 22 87	[illegible]	[illegible]
34	Louis Michel	C.C.F	Kollangui	620-50-35-98		[illegible]
35	[illegible] Sékouba	OGPR	Touguè	621 91 38 18	[illegible]	[illegible]
36	Balldé [illegible]	C.C.F	Tégnéyah	625 625 247		[illegible]
37	Vincent Haba	C.C.F	Fatako	620.50.3527		[illegible]
38	Hassimiou Haba	C.C.F	Kegneko	622-21-9924		[illegible]
39	Bah Abdoulaye	C C F	Bodiel	620.42 [illegible]	—	[illegible]
40	Diallo Abdoulaye	Agt unité	Pita	622-61-2021		[illegible]
41	Konaté Ibrahima	chef d'unité Agt	Dalaba	620 03 95 75	[illegible]	[illegible]
42	Barry Boubacar	ASS	Dalaba	620 94 16 22	/	[illegible]

WCF

LISTE DE PRESENCE

Wild Chimpanzee Foundation (WCF)

Office Guinéen des Parcs et Réserves (OGuiPaR)

N°	Nom et prénoms	Fonction	Lieu de résidence	N° de téléphone	Adresse e-mail	Signature
43	Mamady Yazid Camara	A-Conservateur	Touguè	622 74 83 60	Mamady yazid [illegible]	[illegible]
44	Oumar Cissé	Assistant régional Boké	Boké	621 61 61 58	[illegible]	[illegible]
45	Mamady Condé	Assistant préfectoral	Boké	622 25 46 04		[illegible]
46	Amara Keita	Assistant régional	Mamou	620 42 02 38		[illegible]
47	Doré N'yékoré	Assistant	Koundara	622 17 58 28		[illegible]
48	Moro Niakité	chef unité	Boké	628 38 55 71	[illegible]	[illegible]
49	Alpha Saliou Barry	assistant préfectoral	Labé	622 31 43 83		[illegible]
50	Koumbouya Mariam	CCF	Dounet	621-28-39 72		[illegible]
51	Barry Mamadou	chef de [illegible] préfectorale	Lelouma	620-38-25-90	[illegible]	[illegible]
52	Kourouma Mamady II	chef secteur	Labé	624 47-10-30		[illegible]
53	Camara Fraisé	chef d'unité Touguè	Touguè	622 57 35 26	[illegible]	[illegible]
54	Keita Daouda	Agent	Tagaté/Touguè	623-10-14-18		[illegible]
55	Camara Albert	chef d'unité Agt	Koubia	620-96 20 57		[illegible]
56	Agt Sangaré	chef d'unité préf	Mali	621-33 91 53		[illegible]
57	Kolié Sékou	CCF	Kankalaye	620 50 93 88		[illegible]

WCF

Wild Chimpanzee Foundation (WCF)

LISTE DE PRESENCE

Office Guinéen des Parcs et Réserves (OGuiPaR)

N°	Nom et prénoms	Fonction	Lieu de résidence	N° de téléphone	Adresse e-mail	Signature
55	Magassouba mamady	C/C/F	Labé	621-91-35-02		
58	Alseny Bangé Sylla	assistant ragui	Labé	620959337		
60	Amadou Koka Baldé	C.C.F	Labé	622-62-57-09		
61	Mamma yaré Sylla	assistant P/Mo	Mamou	621 91 83 11		
62	Laye Diallo	dj : mamou	Mamou	621.66.58.63		
63	Dalou Camara	Adjoint P	Labé	620-98-38-88		
64	Sean Sagno	C/C/F	Diara-Labé	622-27-28-74		
65	Sidiamo Pamah	C/C/F	Tougué	627698151		
66	Kamano Ismaïl Gulam	Chef unité A1	Tougué	621-35-41-81		
67	Ic Diamo Yorodamo	AOcoin	Mali	628-85-6473		
68	Siba Kolié	C.C.F	Tougué	622-41-53-02		
69	Touré Bella Tamin	O.G.P.R	Tougué	620.08.64.92		
70	Camara Jacques 1	OGPR	Tougué	620 87 68 52		
71	Facely Kazo	C.C.F	Tougué	627-67-66-66		
72	Sangaré Ou Bocco	C.C.F	Tougué	623336713		

WCF

ANNEXE 4 : DOTATION EN MATERIEL

AGENTS DE LA BRIGADE NATIONALE AYANT RECU LA DOTATION EN MENOTTES AVEC EMARGEMENT– ATELIER DE MAMOU

N°	NOMS ET PRENOMS	FONCTION	PROVENANCE
1	Mamadou Bella DIALLO	Commandant de la Brigade Nationale	Conakry
2	Namoury Traoré	Commandant adjoint de la Brigade Nationale	Conakry
3	Adjudant-chef IbrahimaSory DIALLO	Responsable de la planification et des opérations	Conakry
4	Adjudant-chef Mohamed Cissoko	Responsable des enquêtes et poursuites	Conakry
5	Mariama Bella BAH	Assistant	Conakry
6	Adjudant-chef Gassimou KANTE	Chef d'Unité Régionale Adjoint de Boké	Boké
7	Adjudant-chef Moro DIAKITE -	Chef d'Unité préfectorale de Boké	Boké
8	Caporal-chef Oumar Cissé	Assistant	Boké
9	Adjudant-chef Mamadou Cellou Daka DIALLO -	Chef d'Unité préféctorale de Koundara	Koundara
10	Sergent Sékou Oumar BOIRO	Chef d'Unité Adjoint	Koundara
11	Caporal-chef Eugène DORE	Assistant	Koundara
12	Caporal-chef Alsény Bagui SYLLA	Assistant	Labé
13	Caporal-chef Mamady 2 KOUROUMA-	Chef d'Unité Adjoint	Labé
14	Caporal-chef Alpha Saliou BARRY	Assistant	Labé
15	Adjudant-chef Manimou THEA	Chef d'Unité préféctorale de Lélouma	Lélouma
16	Mohamed Lamine TOURE	Chef d'Unité Adjoint	Lélouma
17	Caporal- chef Fodé SOUMAH	Chef d'Unité préféctorale de Koubia	Koubia
18	Caporal-chef Seny CAMARA	Chef d'Unité Adjoint	Koubia
19	Caporal-chef Charles LOUA	Assistant	Koubia
20	Caporal-chef Aly SANGARE	Chef d'Unité préféctorale de Mali	Mali
21	Caporal-chef Prospère Barè KOÏVOGUI	Chef d'Unité Adjoint	Mali
22	Caporal-chef Sécéko Etienne YARADOUNO	Assistant	Mali
23	Caporal-chef Facinet CAMARA	Chef d'Unité préféctorale de Tougué	Tougué
24	Caporal-chef Tamba Salimou KAMANO	Chef d'Unité adjoint	Tougué
25	Conservateur de la Nature Katty AMARA -	Assistant	Mamou
26	Conservateur de la Nature Oury Bailo KEFTA	Chef d'Unité préfectorale de Mamou	Mamou
27	Adjudant -chef Ansoumane TOURE	Chef d'Unité Adjoint	Mamou
28	Caporal-chef Moussa Yari SYLLA	Assistant	Mamou
29	Adjudant-chef Souleymane CONDE	Chef d'Unité préféctorale de Dalaba	Dalaba
30	Caporal-chef ibrahima KONATE	Chef d'Unité Adjoint	Dalaba
31	Caporal-chef Boubacar BARRY	Assistant	Dalaba
32	Adjudant-chef Moussa DIARE	Chef d'Unité préféctorale de Pita	Pita
33	Caporal-Chef Adama DIAWARA	Assistant	Pita

WARA
WARA CONSERVATION PROJECT

DOTATION EN MENOTTES POUR LES OPERATIONS D'ARRESTATIONS SUR LE TERRITOIRE

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DES EAUX ET FORÊT

DIRECTION GENERAL DU CORPS DES CONSERVATEURS

BRIGADE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LA CRIMINALITE DES ESPECES DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES

	UNITE CENTRALE- COMMANDEMENT				
N°	NOMS ET PRENOMS	FONCTION	PROVENANCE	CONTACTS	EMARGEMENT
1	Adjudant-chef IbrahimaSory DIALLO	Responsable de la planification et des opérations	Conakry	622525950	
2	Adjudant-chef Mohamed Cissoko	Responsable des enquêtes et poursuites	Conakry	628268574	
3	Adjudant-chef Bo fanta KEITA	Assistant	Conakry		
	Mariama Bella Bah	Assistante	Conakry	623656029	
	A/c Namory Traoré Cdt	Adjoint	Conakry	620493052	

	REGION ADMINISTRATIVE DE BOKE				
	UNITE REGIONALE				
N°	NOMS ET PRENOMS	FONCTION	PROVENANCE	CONTACTS	EMARGEMENT
4	Adjudant-chef Gassimou KANTE	Chef d'Unité Régionale Adjoint de Boké	Boké	622 85 01 67	
5	Caporal-chef SaïkouKhaly BARRY	Assistant	Boké		
	UNITE PREFECTORALE				
6	Adjudant-chef Moro DIAKITE -	Chef d'Unitépréféctorale de Boké	Boké	628285578	
7	Caporal-chef Mamady CONDE	Chef d'Unité Adjoint	Boké		
8	~~Caporal-chef Mory DIABY~~ Oumar CBE	Assistant régional	Boké	622616138	
9	Adjudant-chef Mamadou Cellou Daka DIALLO -	Chef d'Unité préféctorale de Koundara	Koundara	628277605	
10	Sergent SékouOumar BOIRO	Chef d'Unité Adjoint	Koundara	621 35-40 35	
11	Caporal-chef Eugène DORE	Assistant	Koundara	624 19 58 28	

	REGION ADMINISTRATIVE DE LABE					
	UNITE REGIONALE					
N°	NOMS ET PRENOMS	FONCTION	CONTACTS	PROVENANCE	CONTACTS	EMARGEMENT
12	Caporal-chef AlsényBagui SYLLA	Assistant		Labé	620 952357	
	UNITE PREFECTORALE DE LABE, LELOUMA, KOUBIA, MALI, TOUGUE				620-83-3688	
13	Caporal-chef Naby CAMARA	Chef d'Unité préféctorale de Labé		Labé		

14	Caporal-chef Mamady 2 KOUROUMA-	Chef d'Unité Adjoint		Labé	624-11-10-30	
15	Caporal-chef Alpha Saliou BARRY	Assistant		Labé	622314383	
16	Adjudant-chef Manimou THEA	Chef d'Unité préféctorale de Lélouma		Lélouma	620-2825-43	
17	Mohamed Lamine TOURE	Chef d'Unité Adjoint		Lélouma	620-38-25-90	
18	Caporal-chef Lansana BANGOURA	Assistant		Lélouma		
19	Caporal- chef Amara 1 CAMARA Fodé Soumah	Chef d'Unité préféctorale de Koubia		Koubia	622-34-7463	
20	Caporal-chef Bangaly MANSARE Camara Alseny	Chef d'Unité Adjoint		Koubia	620869057	
21	Caporal-chef Charles LOUA	Assistant		Koubia	622-27287	
22	Caporal-chef Aly SANGARE	Chef d'Unité préféctorale de Mali		Mali	628339153	
23	Caporal-chef Prospère Barè KOÏVOGUI	Chef d'Unité Adjoint		Mali	628.85 64 73	
24	Caporal-chef Sécéko Etienne YARADOUNO	Assistant		Mali	628.856473	
25	Caporal-chef Facinet CAMARA	Chef d'Unité préféctorale de Tougué		Tougué	628579526	
26	Caporal-chef Kabinet TRAORE Tamba Satoum	Chef d'Unité Adjoint		Tougué		
27	Caporal-chef Tamba Salimou KAMANO	Assistant chef unite Adjoint		Tougué	621-35-41-81	

	REGION ADMINISTRATIVE DE MAMOU					
	UNITE REGIONALE					
N°	**NOMS ET PRENOMS**	**FONCTION**	**CONTACTS**	**PROVENANCE**	**CONTACTS**	**EMARGEMENT**
28	Conservateur ~~de la Nature~~ Sadou ~~BARRY~~ Katty Amara	Assistant		Mamou	620420298	
	UNITE PREFECTORALE DE MAMOU, DALABA, PITA					
29	Conservateur de la Nature Oury Bailo KEFTA	Chef d'Unité préfectorale de Mamou		Mamou	622541045	
30	Adjudant-chef Ansoumane TOURE	Chef d'Unité Adjoint		Mamou	621-46-5863	
31	Caporal-chef Moussa Yari SYLLA	Assistant		Mamou	621928372	
32	Adjudant-chef Soufeymane CONDE	Chef d'Unité préfectorale de Dalaba		Dalaba	621565846	
33	Caporal-chef ibrahima KONATE	Chef d'Unité Adjoint		Dalaba	620039575	
34	Caporal-chef Boubacar BARRY	Assistant		Dalaba	620941622	
35	Adjudant-chef Moussa DIARE	Chef d'Unité préfectorale de Pita		Pita	~~621-335157~~	
36	~~Conservateur de la Nature Mamadou Oury DIALLO~~	~~Chef d'Unité Adjoint~~		~~Pita~~		
37	Caporal-Chef Adama DIAWARA	Assistant		Pita	621-33-5157	